

MONTANT PRIMES ET INDEMNITES

Mise à jour 01/01/2018

1. PRIMES

1.1 Prime repas mensuelle (pour sédentaires province)	120€
1.2 Prime abandon congés d'ancienneté (voir intranet RH /info pratiques/Congés et absences)	84.15€
1.3 Prime transport Ile de France (hors bénéficiaires véhicule entreprise et remboursement titre transport public)	
Part soumise à cotisations et imposable	71.69€
Part non soumise à cotisations et non imposable	3.51€
Total	75.20€

2. INDEMNITES

2.1 Indemnité de repas pour itinérants (ex-IFM)	260.00€	
2.2 Indemnité repas	Avec IFM*	Sans IFM
Petit déjeuner	8.00€	8.00€
Déjeuner tous collaborateurs	12.25€	21.40€
Dîner tous collaborateurs	25.50€	25.50€

* Pas de réduction de l'IFM en cas de remboursement du déjeuner

2.3 Frais hôteliers	
Remboursement au réel sur justificatif des frais hôteliers (hôtel 2 étoiles des principales chaînes hôtelières). A titre dérogatoire et exceptionnel, il pourra être procédé à un remboursement forfaitaire journalier (108,12 € Paris et 99,45 € province). Cette mesure ne doit pas conduire à un remboursement excédant les frais réellement engagés.	
2.4 Indemnités kilométriques (véhicule personnel hors système indemnitaire) Voir barème fiscal pour les véhicules de 3 à + de 7 CV jusqu'à 5000 km	
Véhicule de 3 CV et moins	0.410€
Véhicule de 4 CV	0.493€
Véhicule de 5 CV	0.543€
Véhicule de 6 CV	0.568€
Véhicule de + de 7 CV	0.595€
http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/2185-PGP.html	
2.5 Système indemnitaire véhicule	
Se reporter aux tableaux "politique véhicules" sous intranet	